

Compte-Rendu du CODIR du 31/08/2020 à 20h à la Maison des Sports de Limoges

Membres du CODIR présents : Aurélien Lazeyras, Béatrice Nevoit, Nadia Migout, Patrick Mandavy, Fabrice Gantheil, Patrice Duloisy, Jean-François Arvy, Martine Fournier, Eric Valade, Franck Pautzet, Roland Rambis, Jacques Clottes, Laurent Labarde, Pascal Hamelin.

Membres du CODIR absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre Bel donne pouvoir à Patrice Duloisy, Carole Marmisse à Jean-François Arvy, Sébastien Allègre à Béatrice Nevoit, Anelise Gaillard à Nadia Migout et Pascal Delahaye à Aurélien Lazeyras.

Membres du CODIR excusé : Aurélien Desserprix.

Quorum de 19/20 atteint

Membres présents :

Michel Le Normand, président de la commission apnée, Jean-François Pons, président de la commission médicale, Gérard Samson, président de la commission juridique, Alain Dumaignaud, président du CSL et Olivier Orabona, président de l'ABC.

Ordre du Jour :

1. Le forum des associations les 05 et 06 septembre 2020 – Palais des expositions à Limoges
2. Montulat, bilan de l'été et fonctionnement à venir
3. Les licences 2019/2020
4. Reprise des activités subaquatiques
5. Agence du sport par la fédération : les subventions pour les formations de cadre dans les disciplines sportives fédérales
6. Actualités CSNA et FFESSM
7. Assemblée générale électorale CODEP 87 du 12 octobre 2020
8. Réunion créneaux piscine ville de Limoges (début 2021)
9. Questions diverses

En premier lieu, nous avons voté le PV du CODIR précédant datant du **30/06**, une seule abstention donc le **PV est validé**.

1. Pour le Forum des associations, la secrétaire sollicite la présence de bénévoles supplémentaires pour samedi et dimanche matin, ainsi que des précisions sur les activités pratiquées dans les clubs afin de répondre aux questions des visiteurs. Le rôle du CODEP sera de présenter les activités subaquatiques en Haute-Vienne et les valeurs de la FFESSM.

2. Au sujet de la carrière de Montulat, nous avons observé une forte fréquentation sur l'été, malheureusement 3 cadenas ont été achetés. Attention à l'évacuation du verre svp.

Le fonctionnement à venir :

Pas de port du masque obligatoire, Vestiaires non autorisés, Fin de la limitation à 10, Interdiction de repas/collation sur le site. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Créneaux de deux heures estimatives sur inscriptions très pratiques votés unanimement.

Fin de la ligne téléphonique fixe début 2021, Appel à cotisation janvier 2021, Changement de code janvier 2021

3. Point à date pour les licences :

Nom du club	2016	2017	2018	2019	2020
ABC Plongée			38	34	40
Abysses	22	20	21	17	17
AIGA BLUIA PLONGEE	44	44	46	41	50
ASPTT Limoges	52	79	88	96	91
ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	58	79	23	37	33
C.A.S. - EGF LIMOGES	17	17	17	17	15
C.S. D'AIXE S/VIENNE	63	82	94	75	87
CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	100	127	118	106	81
HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	26	21	24	23	25
LIMOGES PLONGEES SS MARINE	41	37	46	45	43
PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	25	27	25	21	30
RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	18	23	31	28	19
SUB20			17	49	54
TEAM EANX	17	13	13	12	10
TOTAL	483	582	601	601	595

4. Reprise des activités subaquatiques :

Commission Technique : Réouverture des entraînements dans les piscines de la Limoges à partir du 14/09/2020

Actions incombant aux associations utilisatrices

Chaque association doit se doter d'un protocole sanitaire, respectant les préconisations fédérales et surtout adapté aux locaux utilisés. Ce protocole est à communiquer à la Direction municipale des Sports préalablement à toute reprise d'activité.

Elle doit également désigner un référent COVID chargé notamment de veiller au respect de ce protocole et d'assurer le lien avec la collectivité sur ces aspects.

L'association doit être en mesure d'identifier ses adhérents présents lors de chaque entraînement et compétition, afin de pouvoir mettre en œuvre toute procédure de dépistage

induite par un cas suspect. A cette fin, il est fortement recommandé de tenir à jour un registre des présences.

Elle veillera à l'application permanente des gestes barrières en tous lieux :

- Désinfection fréquente des mains (savon ou gel hydro-alcoolique), notamment à l'entrée de l'équipement
- Respect des distances physiques
- Port du masque en toute circonstance (y compris en extérieur) sauf pratique sportive

L'utilisation des vestiaires collectifs et sanitaires est réglementée :

- Accès strictement limité aux pratiquants et personnes essentielles à l'organisation
- Temps passé réduit au minimum nécessaire
- Port du masque obligatoire (même si la distance est respectée), à l'exclusion des douches
- Respect des distanciations dans les douches collectives. Il est recommandé autant que possible de se doucher à domicile.
- Dans le cas des piscines, la douche savonnée et le port du bonnet de bain sont obligatoires. Il est demandé de ne pas utiliser les casiers, et de déposer son sac personnel sur le bord du bassin. L'utilisation des sèche-cheveux est interdite jusqu'à nouvel ordre.
- L'association est responsable de la désinfection des surfaces et points contact après chaque utilisation : poignées, interrupteurs, patères, bancs, poussoirs de douche, robinets...

Il est également recommandé d'effectuer une désinfection de précaution avant l'utilisation des locaux. Lors de matchs et compétitions, l'association est également responsable de la désinfection des vestiaires des équipes accueillies.

La fourniture du matériel sanitaire (gel hydro-alcoolique, masques, lingettes, désinfectant virucide EN 14476...) est à la charge de l'association pour ses besoins propres.

Roland Rambis exprime sa satisfaction d'avoir pu mettre en place **un stage initial Initiateur**, il va à présent organiser la suite, une prolongation de 6 mois va permettre aux stagiaires de reprendre sereinement la validation des compétences avec leur moniteur fédéral tuteur.

Secourisme : Michel Le Normand nous informe qu'à présent le bouche à bouche est interdit, le matériel sera désinfecté avant et après les cours. RIFAA et RIFAP seront proposés.

Aurélien Lazeyras rappelle que la plongée HANDI a carte blanche tous les mercredis à l'Aquapolis, Thierry Gauthier est le responsable.

Commission Tir sur cible : Le créneau de cet entraînement sera le dimanche à Saint-Lazare de 10h30 à 14h les semaines paires et de 12h à 14h les semaines impaires. Pierre Marty en est le responsable, il se tient à disposition des clubs.

Commission Nage avec Palmes : il y a à présent deux responsables : Philippe Bonnefond et Béatrice Nevoit. Reprise le 09/09/2020 à l'Aquapolis avec une ligne d'eau dédiée dans le bassin de 50 m. L'objectif est la performance et la compétition.

Commission Biologie : Annulation de la sortie à Arcachon, une nouvelle formation BIO 1 sur 2021 : 10/01, 31/01 et 21/03. Un nouveau membre rejoint la commission : Marc Villechalane.

Commission Apnée : Reprise le 09/09/2020 à l'Aquapolis dans le bassin Multifonction, grâce au partenariat avec Vert Marine, les séances seront suspendues pendant les vacances scolaires pour que les clubs puissent réserver, notamment pour la plongée jeune. Michel Le Normand précise qu'il aura besoin de 4 séances d'entraînement statique.

La commission Plongée sportive en piscine se fera en fonction des demandes de façon événementiel.

La commission Archéologie dont Jonathan Letuppe est le président se développera au décours de fouilles qui auront lieu dans la Vienne, nous sommes impatients de participer à ce projet.

5. L'agence Nationale du Sport :

Une subvention de 4200 € a été allouée au CODEP pour les formations de la FFESSM : apnée, nage avec palmes, tir sur cible. Le calcul correspond à une prise en charge de 60 % des frais et le reste sera à la charge du participant et du CODEP. Les plongeurs sont mécontents que l'état favorise les activités compétitives.

6. Actualités :

Dates Institutionnelles :

AGs Nationales : 5 & 6 Octobre 2020– Aix-les-Bains, 27 & 28 Mars 2021– Lyon

AG électorale AG régionale électorale : 21 (après-midi) & 22 Novembre 2020– Artigues-près-Bordeaux

Infos régionales importantes : Stage Initial MF2 à Bordeaux (fortement subventionné) du 11 au 15 Nov 2020

Un nouveau bateau à Hendaye sera livré au printemps 2021.

7. Election électorale départementale à la maison des sports de Limoges le 12/10/2020 à 19h30 pour une olympiade de 4 ans : 2020/2024. Les candidatures sont à envoyer au président et/ou à la secrétaire 15 jours avant la date du 12/10/2020.

Prochain CODIR le 07/12/2020, voté à l'unanimité.

8. A l'intention des présidents de club fréquentant les piscines de la ville de Limoges, une réunion d'échange et de discussion sur l'utilisation des bassins se fera en fonction de vos disponibilités début 2021

9. Questions Diverses : La reprise des barbecues à Montulat est-elle envisageable ? De l'avis général, il est préférable d'attendre au vu du risque de contamination par la COVID 19.